

Stationnement vélos dans les logements collectifs

Gestion des locaux vélos par un bailleur social Le cas de NANTES-HABITAT

Cette fiche est destinée à donner une information rapide.

La contrepartie est le risque d'approximation et la non exhaustivité.

Pour plus de précisions, il convient de consulter les ouvrages cités en référence.



Philosophie de l'organisme

Le parc immobilier de NANTES-HABITAT dispose de locaux communs qui sont destinés aux vélos, aux deux-roues motorisés et aux poussettes. Des locaux attenants accueillent parfois les poubelles. L'accessibilité des lieux varie en fonction du type de bâtiment, de leur localisation et des requalifications opérées sur le parc immobilier.

Les locaux ne sont pas aménagés de manière spécifique. La politique est plutôt de ne pas figer *a priori* une organisation, mais d'intervenir selon les demandes et les besoins des résidents.

Dans les programmes neufs, la politique est identique ; les locaux communs ne sont actuellement pas pré-affectés et l'organisation ultérieure est réalisée en concertation avec les locataires. Cependant, des réflexions commencent à poindre pour une plus grande ergonomie et une meilleure sécurisation des locaux.

NANTES-HABITAT

NANTES-HABITAT gère environ 24 000 logements, exclusivement sur la ville de NANTES. L'office est organisé en 7 agences couvrant la ville.

En 2013, elle fêtera ses 100 ans et pour cette date, son objectif est d'atteindre 25 000 logements. Dans un plan stratégique du patrimoine 2009-2014, elle prévoit de réhabiliter 4 600 logements et d'en construire 1 500 nouveaux en cherchant à s'adapter à l'évolution des modes de vie et aux enjeux de développement durable, avec en finalité l'épanouissement humain et l'équilibre du territoire.

Les données et descriptions ci-dessous prennent appui sur la visite de deux sites : les quartiers GOUDY et CARTIER.



Certu 2010 / 03



Descriptif :

Ce sont des locaux multifonctions destinés aux vélos, deux-roues motorisés et poussettes. Certains comportent les armoires électriques de distribution de l'immeuble.

Superficie :

Leur taille varie de 5 à 50 m² environ.

Accès :

Les locaux sont fermés à clefs et peuvent être ouverts par les clefs d'entrée aux immeubles. Dans les sites plus sensibles, des clefs dédiées sont distribuées exclusivement à ceux qui en font la demande et justifient leur besoin.

Accessibilité physique :

La facilité d'accès est variable selon la géographie des sites et la conception des immeubles de plain pied, avec des pentes d'accès ou quelques marches.

Les locaux vélo peuvent être placés près des portes d'entrée des immeubles, avant ou après la porte palière ou sur des parties arrières, par exemple avec l'accès aux caves.

Ils sont desservis par une ou deux portes selon leur taille et leur emplacement dans l'immeuble.



Ventilation et éclairage :

Ils possèdent des ventilations naturelles par grilles d'aération intégrées dans l'esthétique des façades et allant quasiment du sol au plafond, ainsi que des fenêtres apportant de la lumière naturelle. Ils disposent d'éclairage.



Equipements vélos :

Sauf exception, les locaux sont en général nus de tout équipement support vélos. Ils sont équipés à la demande des résidents ou à l'initiative des gestionnaires de site.

Potentiel :

L'optimisation des places est possible grâce aux supports vélos mais les sujétions peuvent être nombreuses du fait de l'existence des grilles d'aération, des fenêtres, parfois relativement larges et la présence d'une à deux portes, les armoires et les gaines électriques, les angles ainsi que des conduites. De ce fait, le remplissage des locaux ne peut être optimum.

Des espaces supplémentaires sont actuellement récupérés par la réaffectation de locaux poubelles, libérés par la mise en place progressive de conteneurs poubelles enterrés.

Le potentiel semble ainsi suffisant pour satisfaire la demande actuelle et s'adapter aux demandes de locaux spécifiques sécurisés pour le garage des vélos et des deux-roues motorisés.

Quelques éléments d'usage

Occupation :

Avant aménagement, les locaux, à l'exception de quelques-uns, ne comportent pas de support pour les vélos. Ceux-ci sont souvent posés contre les murs, les uns sur les autres. Ils cohabitent avec les scooters et les motos, rangés sur leur béquille. Il est également possible de trouver des poussettes d'enfants.



Les locaux les plus petits sont relativement encombrés, tandis que les plus spacieux laissent subsister de larges espaces pour les manœuvres et l'accueil d'autres vélos, motos et scooters.

Globalement, les surfaces disponibles sont suffisantes pour la demande actuelle.

Cependant, il faut noter que sur l'ensemble des sites de Nantes Habitat, par mesure de sécurité, certains résidents préfèrent garer leur vélo dans leur cave, dans leur appartement ou sur les paliers.

Accès :

Les résidents ont accès aux locaux par la clef d'accès à l'immeuble. Dans d'autres résidences, plus sensibles, des clefs spécifiques sont mises en place et distribuées aux seuls demandeurs, sur justificatif de leur besoin.

Entretien :

Un gardien assure l'entretien des parties communes des bâtiments, et notamment des locaux vélos.



Il est un lien de proximité essentiel ayant une connaissance des habitudes des locataires et de l'utilisation des locaux.

Éléments déclencheurs d'installations

L'aménagement des locaux vélos est initié de deux manières : soit par la demande des résidents, soit par la décision du responsable de site.

Les résidents peuvent faire une demande spontanément ou s'exprimer lors des inventaires que Nantes-Habitat réalise 2 à 3 fois par an pour détecter et enlever les vélos inutilisés ou laissés lors des déménagements par les locataires.

Une fois la décision prise, le gestionnaire du site évalue le nombre de supports nécessaires et possibles selon les locaux et commande le matériel aux services qui réalisent alors les installations. A la fin des travaux, les résidents sont informés par un courrier.

Les travaux d'aménagement

Installations :

Quand la décision est prise d'équiper les locaux d'accroches vélos, les travaux consistent simplement à réaliser et installer des supports vélos. La plupart du temps, il s'agit de porte-vélos muraux qui prennent moins de place. Dans les locaux très larges, ils peuvent être complétés par des étriers implantés en rangée centrale.

Techniquement, leur conception comprend une barre vissée sur les murs latéraux ; cette barre est équipée de crochets pour l'accueil des vélos. Ils sont mis en place par ce même service.

Réalisation :

Les supports sont réalisés à la demande, en régie par le service métallerie de Nantes-Habitat.

Pour les gestionnaires de site, cette solution est très intéressante du point de vue des coûts, des délais de fabrication, de l'adaptation sur mesure aux locaux et de la souplesse de ce mode de fonctionnement comparé à une gestion par marché extérieur.



Certu

Centre d'Études
sur les réseaux
les transports
l'urbanisme et
les constructions
publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon
Cedex 06
tél : 04 72 74 58 00
fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

L'évolution de la demande de local vélos est variable selon les sites et les périodes, en fonction de la composition sociale des résidents, de leur âge...

La demande concernant les deux-roues motorisés est beaucoup plus importante.

NANTES-HABITAT travaille sur la possibilité de séparer les deux types de locaux.

Demande de sécurité :

Le point le plus récurrent aujourd'hui est la demande de sécurité pour le matériel entreposé.

Il s'agit donc pour les gestionnaires des sites de Nantes-Habitat de proposer des solutions techniques solides et rassurantes pour les usagers.

Parmi les idées déjà installées ou en réflexion : des portes métalliques, voire blindées équipées de monobloc d'ouverture, des locaux réservés à un seul usage à la fois pour éviter trop de fréquentation des locaux par les non propriétaires de vélo ou de moto.

Dans certains exemples, des locaux boxés ou pouvant l'être ont été créés en extension des bâtiments pour recevoir vélos et deux-roues motorisés, la demande de ces derniers étant grandissante.

Mobilités douces :

NANTES-HABITAT élabore actuellement son plan de mobilité qui comprendra un volet modes doux en connexion avec les travaux menés par Nantes Métropole dans ce domaine.

© Certu 2010

La reproduction
totale ou partielle
du document doit être
soumise à l'accord
préalable du Certu.

Crédit photos :
CETE de l'Ouest

Maquette & Mise en Page :
Antoine Jardot
DADT - VIA
CETE Normandie Centre
02 35 68 89 33

La série « Fiche Vélo » a été réalisée par les groupes de travail du RST pilotés par le Certu. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Ce document ne peut pas engager la responsabilité de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur le site du Certu (<http://www.certu.fr>).

VOTRE CONTACT À NANTES-HABITAT

Matthieu Joubert

directeur de projet Développement durable
02 40 67 08 16
matthieu.joubert@nantes-habitat.fr

AUTEUR DE LA FICHE

Maryse Hisler

Cete de l'Ouest/DES/Sécurité
02 40 12 85 04

VOTRE CONTACT AU CERTU

Nicolas Nuyttens

04 72 74 58 69
nicolas.nuyttens@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : 04 72 74 59 61

Mais également les correspondants vélos des CETE :

Méditerranée (J. Cassagnes), Sud-Ouest (M. Louveau),
Nord-Picardie (B. Deboudt), Lyon (J. Laville), Est (F. Tortel),
Normandie Centre (JC Poreau),
Ouest (M. Hisler), DREIF (FX. Vazquez).